

COMPTE RENDU DU CHSCTREA EXCEPTIONNEL 26 MARS EN AUDIOCONFERENCE

A la demande des élus du CHSCTREA des Pays de la Loire, s'est tenu jeudi 26 mars un comité en audioconférence.

Etaient présents : Y.Lobjoit, DRAAF, président du CHSCTREA , P.Nénon chef du SRFD , C.Malgaive adjoint SRFD, B.Fort assistante de service social, S.Richard, directrice d'EPL, Y.Vigner, E.Labidoire, C.Breton , E.Coulon, E.Lory, L.Brault pour l'intersyndicale CGT-SUD-SNETAP-FSU .

Dans un premier temps, le président tient à rappeler que cette situation est inédite pour tous. Les modalités de travail ont changé avec les limites que l'on sait. Il s'agit d'une crise avec aussi des conséquences personnelles importantes. La communication est très soutenue et tous les personnels sont mobilisés dans tous les secteurs. Le DRAAF a salué cette implication de tous. Un message de solidarité a été envoyé dans ce sens. Il a rappelé la nécessité de maintenir un dialogue social de qualité.

Nous avons demandé un point hebdomadaire (GT de crise mixte CTREA et CHSCTREA) afin notamment aussi d'être associés à la préparation de la rentrée (DGH, expertise emplois).

Les points à l'ordre du jour correspondent aux avis émis. TOUS LES AVIS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

1. **Situation sanitaire en Pays de la Loire**

A ce jour, sont portés à la connaissance du SRFD 8 cas d'élèves et 6 suspicions. Aucun retour sur des personnels touchés n'a été fait. Nous avons demandé quel est le niveau de consignes aux établissements face à ce maigre retour. P.Nénon rappelle qu'il a été demandé à tous les établissements de remonter tous les cas avérés.

E.Labidoire tient à signaler la situation particulière d'élèves Roms qui vivent en caravane dans la banlieue de Nantes et qui sont en situation très difficile d'où la nécessité de prendre contact avec eux.

2. **Harmonisation PCA (plan de continuité d'activité) avis n°1 et 2**

Le DRAAF précise que tous les établissements ont été en obligation de mettre en place un PCA (plan de continuité des activités). Ce sont, selon lui, des plans opérationnels actualisés dans l'urgence .Ils sont adaptés aux activités de la structure elle-même et il ajoute qu'il ne peut pas y avoir d'harmonisation complète.

Nous avons demandé à ce que les agents soient associés car cela n'a pas toujours été le cas. Nous avons demandé également à ce que la forme soit harmonisée (avec missions spécifiques identifiées avec le ou les personnels qui en ont la charge nominativement) ; à ce que tous les PCA soient portés à la connaissance des agents des EPL, des membres du CHSCTREA et que des COHS soient tenues très rapidement dans chaque établissement pour actualiser entre autre ces PCA. Pour nous ces PCA doivent rappeler l'essentiel : les activités doivent être réduites à leur maximum.

P.Nénon ajoute que tous les établissements ont fait un PCA avec 5 thématiques (sauf Guérande qui suit le PCA de l'EN) :

- pédagogie
- finances salaires et paiements aux entreprises)
- sécurité/maintenance
- Vie des exploitations

-lien avec la communauté de travail avec un système informatique opérationnel
Le DRAAF émet une réserve sur une éventuelle harmonisation des PCA mais convient d'un socle minimal et va demander à ce que toute activité non essentielle soit signalée au SRFD.

3. Situation des ARL (agents régionaux des lycées-TOS). Avis n°6

Des situations d'établissements où des ARL travaillent encore à des missions non essentielles comme la maintenance ou l'entretien des extérieurs sont annoncées par les élus. Dues notamment à des consignes peu claires. Le DRAAF rappelle que les consignes sont données à 3 niveaux dans cette crise : l'État/La région des pays de la Loire/l'établissement que c'est la consigne du niveau le plus haut qu'il faut appliquer. Donc il ne doit pas y avoir de débat. Un rappel aux chefs d'établissement va être fait : IL FAUT RESTER CHEZ SOI.

H.Renault informe que des fiches réflexes sont à disposition des agents notamment pour les exploitations (VOUS LES TROUVEREZ ICI).

4. Communication au personnel .Avis n°7

Une communication bienveillante aux personnels, familles et élèves est réalisée régulièrement dans chaque établissement, ce que les élus ont unanimement approuvé.

5. Examens de fin d'année. Avis n°8

Les directions sont en demande d'une position claire de l'administration selon S.Richard .Une note de cadrage est nécessaire.

Les élus ont rappelé la nécessité d'associer les organisations syndicales à élaborer une fin d'année marquée par des examens différents mais respectant le principe d'égalité de tous les élèves. En ce qui concerne les CCF, les élus ont dénoncé les ccf en visioconférence qui peuvent être élaborés. Ce n'est pas acceptable. Au nom de la liberté pédagogique, il ne peut pas y avoir de ccf dans ce cas !

6. Télétravail et RPS .Avis n°5

L'emballlement de ces derniers jours a été soulevé par tous avec les conséquences que cela peut amener : stress, angoisse, temps de travail chronophage...

Ont été soulevés aussi les problèmes de matériel informatique pour les élèves, pour les enseignants, pour tous les agents en situation de télétravail, ainsi que les problèmes de connexion importants.

Un rappel à la modération est fait par les élus. Tous les agents font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont et l'essentiel est de maintenir un lien avec les élèves et les familles. Il ne peut être imposé à un enseignant une modalité d'activité pédagogique (type visioconférence), cela demeure à son entière initiative, cela relève de sa liberté pédagogique.

Il n'est pas question non plus de donner aux professeurs principaux un rôle qu'ils ne doivent pas avoir : liaisons téléphoniques avec le téléphone personnel, accueil de familles dans les établissements ...

7. Contrats précaires. Avis n°4

P.Nénon assure que tous les contrats sont poursuivis. Le seul flou existant est sur le retour de certains personnels enseignants après un congé maladie car il n'y a pas de consignes du SRH(pas de consignes précises sur les retours d'arrêts d'arrêts maladie).

B.Fort en profite pour rappeler que le service social est à la disposition de tous à ce sujet ainsi que sur les difficultés psychologiques qu'il pourrait y avoir en période de confinement.

H.Renault ajoute qu'il nous envoie une affiche sur tous les dispositifs d'aide et d'écoute qui existent au MAA notamment l'IAPR .

8. Situation des stagiaires et apprentis

P.Nénon rappelle que les apprentis et les stagiaires relèvent du ministère du travail.

Les élus ont néanmoins dénoncé le traitement particulier des élèves inscrits en MFR qui sont autorisés à poursuivre leur stage ainsi que le maintien en entreprise des apprentis qui cumulent ainsi activité professionnelle et activités pédagogiques.

Questions diverses :

-Un rappel a été fait sur la situation des AESH qui ne doivent en aucun cas se rendre chez les apprenants. Elles ont pour mission de garder un lien avec eux en les appelant régulièrement et en répondant éventuellement à leurs questions. Une note de service de la DGER du 20 mars rappelle le rôle qu'elles doivent jouer.

-Concernant les infirmier.e.s, elles peuvent demander à faire partie de la réserve sanitaire. Il faut en faire la demande à l'ARS. Concernant la question de leur formation en amont (certaines de nos collègues considérant avoir perdu certaines compétences pour une activité de soins en milieu hospitalier). C.Malgaive assure qu'une formation est toujours assurée par l'ARS à ce sujet.

P.Nénon affirme que les établissements de l'EAP n'ont pas encore été sollicités et que l'ARS fera appel aux infirmier.e.s au regard de leurs compétences.

Enfin, P.Nénon ajoute que la DGER a interpellé les établissements au sujet de leur réserve en masque qu'ils doivent redonner. A ce jour, 6000 masques ont été redistribués. Un inventaire du matériel (blouses....) a aussi été fait.

Il est enfin convenu d'une nouvelle réunion du CHCSTREA le jeudi 2 avril à 14 heures en visioconférence.